

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS132

présenté par
Mme Dubié et M. Carpentier

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi prévoit un report de 6 mois de la date de revalorisation des pensions. Seuls les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) continueront à voir leurs retraites revalorisées au premier avril.

Cet propose que l'ensemble des retraités soient épargnés par le recul de la date de revalorisation des pensions.